



L'honorable Judy A. Sgro, C.P., députée  
Présidente du Comité permanent des transports,  
de l'infrastructure et des collectivités  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Madame la Présidente,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, nous sommes heureux de répondre au nom du gouvernement du Canada aux recommandations formulées dans le vingt et unième rapport du Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités intitulé *Présence de plomb dans l'eau potable*, présenté à la Chambre le 11 décembre 2017.

Le gouvernement aimerait remercier le Comité pour son travail et exprimer sa gratitude à tous ceux et celles qui ont comparu devant le Comité ou lui ont transmis des observations écrites afin de partager leurs points de vue.

La réponse du gouvernement accepte les recommandations du rapport, reconnaît que le remplacement des entrées de service en plomb est un problème de santé publique légitime et affirme qu'Infrastructure Canada, Santé Canada, le ministère des Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement continueront de travailler avec les provinces, les territoires, les municipalités et les Premières nations pour résoudre ce problème.

Vous trouverez ci-joint une copie de la réponse du gouvernement aux recommandations du rapport.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Amarjeet Sohi, C.P., député  
Ministre de l'Infrastructure  
et des Collectivités

Ginette C. Petitpas Taylor, C.P., députée  
Ministre de la Santé

Jane Philpott, C.P., députée  
Ministre des Services  
aux autochtones

Pièce jointe

# LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU VINGT ET UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS, DE L'INFRASTRUCTURE ET DES COLLECTIVITÉS INTITULÉ *PRÉSENCE DE PLOMB DANS L'EAU POTABLE*

## INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada est heureux de répondre au vingt et unième rapport du comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités intitulé *Présence de plomb dans l'eau potable*, qui a été présenté à la Chambre le 11 décembre 2017. Après avoir examiné attentivement le rapport du comité, le gouvernement a décidé de répondre à chaque recommandation individuellement.

## EAU POTABLE PROPRE ET SALUBRE POUR LES CANADIENS

Le gouvernement reconnaît l'importance de l'accès à une eau potable propre pour les Canadiens, car il s'agit d'un besoin fondamental et essentiel à la santé et à la qualité de vie du public. Le gouvernement est également conscient des effets qu'un manque d'eau potable salubre peut avoir sur les résidents d'une collectivité, y compris les répercussions importantes sur les collectivités des Premières Nations. C'est pourquoi l'accès à une eau potable propre et salubre est une partie importante du plan historique du gouvernement du Canada visant à investir plus de 180 milliards dans l'infrastructure sur douze ans. De cette somme, 9,2 milliards de dollars seront fournis aux provinces et aux territoires au cours des dix prochaines années dans le cadre du volet de l'infrastructure verte du plan Investir dans le Canada. Cette priorité est aussi réitérée dans l'objectif à long terme de la Stratégie fédérale de développement durable 2016-2019 en matière d'eau potable salubre: *Tous les Canadiens ont accès à une eau potable salubre et, en particulier, les défis importants auxquels les collectivités autochtones font face sont résolus.*

Le gouvernement du Canada salue les travaux déjà en cours dans de nombreuses municipalités canadiennes et collectivités de Premières Nations d'un bout à l'autre du pays à l'appui du retrait et du remplacement des entrées de service en plomb de l'infrastructure publique et des propriétés privées et commerciales. Les décideurs locaux sont bien placés pour connaître les besoins uniques de leurs collectivités et, en faisant part de ces projets d'infrastructure potentiels à leur gouvernement provincial ou territorial respectif, ils peuvent veiller à ce que les besoins de leurs collectivités soient connus et présentés dans le cadre des programmes de financement disponibles.

## RECOMMANDATIONS

Dans l'ensemble, le comité recommande que ***le gouvernement fédéral collabore avec les provinces, les territoires, les municipalités et autres parties concernées pour régler le problème de santé publique que représente la présence de plomb dans l'eau potable et pour accélérer le remplacement des conduites en plomb.*** Plus précisément, le comité recommande que trois mesures prioritaires soient prises par le gouvernement du Canada.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation générale et est déterminé à collaborer avec tous les ordres de gouvernement, les collectivités de Premières Nations et les intervenants pour aborder ce problème de santé publique. Il est essentiel d'aborder les préoccupations liées à la salubrité de l'eau potable pour veiller à ce que les Canadiens puissent avoir confiance en la qualité de l'eau qu'ils boivent.

Le gouvernement du Canada appuie activement les efforts des provinces, des territoires, des municipalités et des collectivités des Premières Nations pour remplacer les conduites d'eau publiques contenant du plomb et appuie la lutte contre la corrosion dans le traitement de l'eau. Le gouvernement fédéral continuera à prendre des mesures à cet égard, comme le suggère le rapport du comité. En particulier, le gouvernement du Canada s'efforcera de prendre les trois mesures prioritaires énoncées dans le rapport.

***Mesure recommandée n° 1 : Collaborer avec le Bureau de l'infrastructure du Canada et d'autres partenaires pour déterminer les sources potentielles de financement destinées aux provinces et municipalités pour lutter contre la corrosion et régler les difficultés posées par le remplacement des conduites en plomb qui leur sont propres.***

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation. Comme cela a été indiqué ci-dessus, le gouvernement du Canada reconnaît que l'accès à une eau potable salubre pour les Canadiens est un besoin fondamental essentiel à la santé et à la qualité de vie du public. Une infrastructure d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées est essentielle au maintien de la santé, de la rentabilité et de la durabilité environnementale de nos collectivités.

Bien que, de façon générale, le gouvernement du Canada ne soit pas directement responsable des canalisations d'eau ou du traitement de l'eau, il fournit un appui et un financement continu aux provinces, aux territoires, aux municipalités et aux partenaires des Premières Nations à cet égard sur plusieurs plans.

L'infrastructure liée à l'eau potable, y compris le remplacement des entrées de service en plomb dans l'infrastructure publique, est une catégorie d'investissement admissible dans le cadre de plusieurs programmes antérieurs et actuels d'Infrastructure Canada, notamment le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, le Nouveau Fonds Chantiers Canada, le Fonds Chantiers Canada et le Fonds de la taxe sur l'essence. En particulier, grâce au Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, d'une valeur de 2 milliards de dollars, plus de 1 100 projets liés à l'eau potable ont été approuvés dans des collectivités des quatre coins du pays.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement fournit aux provinces et aux territoires un financement qui pourrait être utilisé pour remplacer les entrées de service en plomb dans le cadre d'un projet d'habitation communautaire ou sur une propriété occupée par un propriétaire ou un locataire à faible revenu. Les recommandations mises à jour proposées sur la qualité de l'eau potable au Canada en ce qui a trait au plomb, de concert avec les conseils existants sur le contrôle de la corrosion dans les réseaux de

distribution d'eau potable, jetteront les bases des stratégies des provinces, des territoires, des municipalités et des collectivités de Premières Nations pour réduire l'exposition au plomb dans l'eau potable. Dans le même ordre d'idées, le ministère des Services aux Autochtones Canada appuie les Premières Nations sur le plan de l'approvisionnement en eau potable salubre dans les réserves, notamment au chapitre de la construction d'installations de traitement des eaux et du financement connexe de l'exploitation et de l'entretien, conformément aux normes et règlements fédéraux et provinciaux pertinents, ainsi que de la surveillance de la qualité de l'eau potable dans le respect des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada.

Dans une perspective d'avenir, la prochaine décennie verra un nouveau financement de plus de 33 milliards de dollars fourni dans le cadre d'ententes bilatérales intégrées conclues entre le gouvernement fédéral et chaque province et territoire en vertu du plan Investir dans le Canada. Les investissements admissibles dans l'infrastructure publique incluront des projets d'infrastructure à l'appui d'une eau potable propre et salubre dans les provinces et les territoires qui en font une priorité.

Le gouvernement du Canada est déterminé à mobiliser les principaux intervenants, tels que les gouvernements provinciaux et territoriaux, la Fédération canadienne des municipalités, de même que les collectivités de Premières Nations, afin de discuter des options pour aborder la présence de plomb dans les canalisations d'eau potable, y compris tout rôle potentiel du gouvernement du Canada.

Pour donner suite aux recommandations du comité, Infrastructure Canada, le ministère des Services aux Autochtones Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement entreprendront au cours des mois à venir des séances de mobilisation coordonnées avec les provinces, les territoires, les municipalités et les collectivités de Premières Nations pour s'assurer que ces derniers ont les renseignements les plus à jour sur les occasions de financement fédéral existant et tout autre appui pour aborder les difficultés liées au remplacement des entrées de service en plomb et au contrôle de la corrosion (traitement des eaux). Santé Canada appuiera également ces efforts de mobilisation en fournissant une expertise technique sur les questions liées au plomb dans l'eau potable. Cet effort collectif permettra d'assurer que le gouvernement du Canada met des ressources et de l'expertise à la disposition des collectivités pour faciliter leur accès à une eau potable propre et salubre.

***Mesure recommandée n° 2 : Collaborer avec les communautés des Premières Nations pour lutter contre la corrosion et régler les difficultés posées par le remplacement des conduites en plomb qui leur sont propres.***

Le gouvernement du Canada appuie la recommandation visant à collaborer avec les collectivités des Premières Nations pour aborder leurs difficultés liées au contrôle de la corrosion et au remplacement des entrées de service en plomb.

Dans le cadre de son mandat central, le ministère des Services aux Autochtones Canada aide les Premières Nations à fournir une eau potable salubre en finançant l'infrastructure communautaire et des activités de santé publique. Le financement fédéral et les programmes visant à aider les collectivités à offrir une eau potable salubre sont en place depuis les années 1990 et ont évolué au fil du temps en réponse aux nouveaux risques et à l'évolution des contextes scientifiques, technologiques et environnementaux. La prise de mesures à l'égard de l'eau potable dans les collectivités de Premières Nations est une priorité pour le gouvernement, comme le démontre l'engagement pris en vue d'éliminer d'ici mars 2021 les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable et les progrès réalisés à ce chapitre. De novembre 2015 (lorsque l'engagement a été pris) au 6 février 2018, 52 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable visant des réseaux publics ont été levés, et des projets sont en cours qui profiteront à 275 collectivités de Premières Nations.

Le travail avec les Premières Nations pour aborder les difficultés particulières liées au contrôle de la corrosion et au remplacement des entrées de service en plomb prendra du temps. En tant que propriétaires et exploitantes de leurs systèmes d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées, les Premières Nations déterminent et priorisent leurs besoins en infrastructure dans le contexte d'autres besoins urgents en infrastructure (p. ex., logements, routes) dans le cadre du Plan d'investissement dans l'infrastructure des Premières Nations du Programme d'immobilisations et d'entretien. Le Ministère harmonise ensuite les besoins en infrastructure des collectivités avec les critères, les priorités et les ressources du programme. Certaines Premières Nations ont choisi de conclure des accords de services de transfert municipaux avec les municipalités voisines pour répondre à leurs besoins en matière d'eau potable et de traitement des eaux usées.

Du point de vue des Premières Nations, la surveillance du plomb et d'autres paramètres relatifs à la qualité de l'eau potable conformément aux Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada, de même que la prestation de conseils connexes constituent depuis longtemps une activité fondamentale des agents d'hygiène du milieu, qui sont des inspecteurs de la santé publique qui mènent toute une gamme d'activités de santé publique dans les collectivités des Premières Nations au sud du 60<sup>e</sup> parallèle, à titre d'employés fédéraux ou communautaires. En Colombie-Britannique, ces services ont été transférés à l'Autorité sanitaire des Premières Nations. Au nord du 60<sup>e</sup> parallèle, les gouvernements territoriaux sont responsables de la salubrité de l'eau potable dans toutes les collectivités de leurs territoires.

Le ministère des Services aux Autochtones Canada est au courant et se prépare pour la distribution et la promotion des recommandations mises à jour proposées relatives à la présence de plomb dans l'eau potable et sera prêt aux fins de la surveillance dans les écoles et les installations pour enfants conformément à ces nouvelles recommandations. Cette approche est adoptée étant donné que les enfants sont les personnes les plus vulnérables à l'exposition au plomb. La mise en œuvre complète des recommandations mises à jour proposées relatives au plomb prendra du temps et sera faite en collaboration avec les dirigeants des collectivités.

À l'appui de ces efforts, le budget de 2016 a annoncé des investissements de 1,8 milliard de dollars sur cinq ans dans l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et de 141,7 millions de dollars sur cinq ans à l'intention du ministère des Services aux Autochtones Canada pour améliorer le suivi et les tests des systèmes d'eau potable communautaires, améliorer le recrutement et la rétention des contrôleurs communautaires de la qualité de l'eau et appuyer la surveillance, les essais, les examens d'ingénierie de santé publique et la communication associés aux investissements y compris une somme additionnelle de 3 millions de dollars pour les activités d'éducation et de surveillance de la présence du plomb dans les écoles et d'autres installations pour enfants. Dans le cadre du budget de 2017, des investissements additionnels de 4 milliards de dollars ont été annoncés dans l'infrastructure communautaire des collectivités des Premières Nations, qui incluent du financement des sommes qui pourraient être utilisées pour l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées dans les réserves. Le financement du Programme d'immobilisation et d'entretien pourrait être utilisé pour appuyer la construction, l'acquisition, la rénovation, l'agrandissement, la réparation et le remplacement des conduites d'alimentation et des réseaux de distribution en plomb.

Le ministère des Services aux Autochtones Canada travaillera avec les Premières Nations et les municipalités, s'il y a lieu, afin de rassembler des données pour déterminer le nombre approximatif de canalisations en plomb dans les réserves. Le ministère des Services aux Autochtones Canada, en collaboration avec Infrastructure Canada, entreprendra des efforts concertés de mobilisation des partenaires des Premières Nations au cours des mois à venir pour s'assurer que ces derniers ont les renseignements les plus à jour sur les occasions de financement fédéral et tout autre appui pour aborder les difficultés liées au remplacement des entrées de service en plomb et au contrôle de la corrosion (traitement des eaux). Santé Canada appuiera également ces efforts de mobilisation en fournissant une expertise technique sur les questions liées au plomb dans l'eau potable.

***Mesure recommandée n° 3 : Collaborer avec les provinces, les territoires et les municipalités pour harmoniser l'application des lignes directrices sur le plomb et des protocoles d'analyse de Santé Canada partout au pays.***

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation. Santé Canada est déterminé à appuyer les provinces et les territoires dans le cadre de l'adoption des recommandations mises à jour proposées relatives à la qualité de l'eau potable au Canada en ce qui a trait au plomb, tout en respectant leurs territoires de compétence à cet égard. Des discussions constructives sont en cours avec les provinces et les territoires relativement à la mise en œuvre des recommandations mises à jour proposées, et elles mettent l'accent sur le besoin de mesurer les niveaux de plomb dans l'eau du robinet pour obtenir une meilleure représentation de l'exposition des Canadiens.

Compte tenu des défis associés au retrait intégral des sources de plomb dans les réseaux de distribution et de plomberie, Santé Canada fournit également des lignes directrices aux provinces et aux territoires sur la lutte contre la corrosion et l'utilisation possible de dispositifs de traitement résidentiels. Le Ministère a préparé et publié des renseignements publics (<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/rapports-publications/qualite-eau/parlons-eau-minimiser-exposition-plomb-provenant-reseaux-distribution-eau-potable.html>) sur des mesures simples que peuvent prendre les Canadiens pour réduire leur exposition au plomb dans l'eau potable jusqu'à ce que les sources de plomb aient été éliminées, et il appuiera les provinces et les territoires dans l'élaboration de leurs propres documents d'information.

Santé Canada a établi une relation de collaboration étroite avec les provinces et les territoires sur la question de l'eau potable dans le cadre du comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable. Cette collaboration de longue date a donné lieu à l'élaboration et à la mise à jour en continu des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada. De plus, c'est grâce à cette relation de collaboration que Santé Canada appuiera les provinces, les territoires et les ministères fédéraux dans la mise en œuvre des recommandations mises à jour proposées relatives à la présence de plomb dans l'eau potable. Il fournira des conseils et des directives sur les protocoles d'analyse, apportera une expertise scientifique sur l'évaluation des effets du plomb sur la santé humaine et élaborera des produits de communication à l'intention des intervenants, en collaboration avec les provinces, les territoires et les autres ministres du gouvernement fédéral.

## **CONCLUSION**

Le gouvernement aimerait remercier le comité de son travail et remercier tous ceux qui se sont présentés devant le comité ou qui ont fourni au comité des mémoires pour faire part de leurs points de vue. Le gouvernement partage l'engagement du comité à l'égard d'une eau potable salubre et propre pour tous les Canadiens.